



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Cour des comptes

Question écrite n° 26120

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes remis au Parlement par son président, mardi 12 février 2013. Le rapport formule de violentes critiques sur les « aides injustifiées » que l'État aurait apportées aux buralistes ces dernières années. Or le rapport de la Cour des comptes est rempli d'imprécisions qui faussent la réalité de la situation de ces établissements. Ainsi, le montant des aides avancé par la Cour des comptes est inexact : les aides versées par l'État aux buralistes ont représenté 150 millions d'euros par an, soit 1,2 milliard d'euros sur 8 ans. C'est moins de la moitié des 2,6 milliards évoqués par la Cour des comptes. 6 000 fermetures sont intervenues depuis 2004, malgré ces aides. Le rapport ne contient en outre aucun élément sur la situation financière réelle des buralistes, tels que les marges brutes ou le résultat net, alors que leurs charges ont explosé. Selon le centre de gestion agréé des buralistes, le résultat net moyen des tabacs-presses a évolué de + 6 % entre 2003 et 2009, soit moins d'un pour cent par an : c'est moins que l'inflation. Et le résultat net moyen des bars-tabac s'est effondré de - 13 % sur la même période. On est loin des chiffres avancés par la Cour. Aussi lui demande-t-il, dans un souci d'exactitude, de bien vouloir prendre toute mesure qui pourrait rétablir la véracité des chiffres apportés à ce sujet dans le rapport et de ne pas en tirer de conclusions hâtives sur la poursuite du soutien de l'État aux buralistes.

Texte de la réponse

Dans son rapport public annuel pour 2013, la Cour des comptes émet des réserves sur le bien-fondé du soutien de l'État aux débiteurs de tabac. Le rapport pointe notamment le caractère universel des aides qui aurait été ainsi générateur d'un effet d'aubaine. Il propose en outre une plus forte sélectivité, via un mécanisme de dégressivité ou d'exclusion, du dispositif d'aides selon l'évolution du chiffre d'affaires. Ce rapport a donné lieu à des observations des ministres de l'économie et des finances et du budget qui tendent à faire valoir une appréciation différente des problématiques abordées par la Cour. Ces observations ont été publiées à la suite du rapport public.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26120

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mai 2013](#), page 4890

Réponse publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 10061